

# CONFÉRENCE

## Chaire du notariat

# LE PROMOTEUR ET SON PROJET DE COPROPRIÉTÉ DIVISE EN 2019

**Jeudi**  
**28 novembre 2019**  
16 h 30 – 17 h 30  
**Sherbrooke • Salle A2-1016**

**Mardi 3 décembre 2019**  
16 h 30 – 17 h 30  
**Longueuil**  
**Salle 3655**

On le croyait mort au feuillet, mais voilà qu'un cousin du projet de loi 401 voit le jour. Le projet de loi 16, intitulé *Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, en reprend en effet les grandes lignes et propose un meilleur encadrement de la copropriété divise au Québec.

Mais en attendant l'adoption de cette loi, le notaire, en tant que conseiller privilégié du promoteur en copropriété, devra s'assurer de connaître les dispositions encadrant son projet, qu'il s'agisse de sa mise en marché, de la note d'information, du budget prévisionnel, du fonds de prévoyance, des réductions de voix en assemblée, de l'administration transitoire et de l'assurance. Dans une présentation essentielle à tout juriste, la conférencière présentera le droit actuel lié aux droits et obligations des promoteurs de copropriété divise, mais également certaines dispositions du projet de loi 16.



**ME CHRISTINE GAGNON**

Docteure en droit et notaire, Christine Gagnon est spécialisée en copropriété divise et indivise. Professeure associée à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, chercheure associée à la Chaire du notariat et auteure de plusieurs ouvrages et articles, principalement en droit de la copropriété, Me Gagnon est également chargée de cours à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Laval. Elle est membre de la Chambre nationale des experts en copropriété (Paris).

Me Gagnon a coprésidé le Comité consultatif sur la copropriété et a corédigé le rapport qui a été remis au ministre de la Justice en novembre 2012. Elle a aussi présidé le Groupe de travail sur la copropriété mis sur pied en 2009 par la Chambre des notaires, avec la collaboration du ministère de la Justice. En 2007, Me Gagnon a présidé la Commission consultative sur l'exercice du droit immobilier de la Chambre des notaires et corédigé son rapport.

- La conférence sera suivie d'un coquetel, organisé par le comité de droit notarial de l'association générale étudiante de droit (AGED).
- Une attestation de participation représentant une heure de formation sera transmise aux notaires présents.
- L'événement est entièrement gratuit.
- Confirmez votre présence, au plus tard le 20 novembre 2019, en remplissant le [formulaire en ligne](#).
- Pour plus d'information, communiquez avec le 819-821-8000, poste 62533, ou à : [notariat.droit@usherbrooke.ca](mailto:notariat.droit@usherbrooke.ca).